

## LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

### CHENAL DE MORTAGNE

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17120)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Extrémité supérieure du bassin à flots	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Le bassin à flots du port de Mortagne-sur-Gironde est repérable sur le Scan Littoral.            Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 au niveau de l'extrémité supérieur (extrémité Est).            Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

